

Les journaux publiés à Avignon et leur diffusion en France jusqu'en 1768

CONTRIBUTION A L'HISTOIRE DE LA PRESSE
AU XVIII^e SIECLE

L'histoire de la presse à Avignon ne commence que dans les dernières années du xviii^e siècle. (Nous laissons de côté évidemment la presse non périodique, en particulier les relations imprimées de grands événements, et la presse orale.)

A cette époque, il n'existe en France qu'un seul journal ou gazette¹ qui s'intitule tout simplement *la Gazette* (on l'appelle couramment *la Gazette de France* pour mieux la distinguer et elle prendra officiellement ce titre à partir de 1762) et qui est celle qui fut fondée en 1631, par Théophraste Renaudot.

A côté de *la Gazette* qui paraît deux fois par semaine, deux autres publications périodiques : *le Journal des savants* et *le Mercure*, et l'inventaire de la presse française est achevé.

* Note liminaire : Cette conférence n'est qu'une première esquisse du sujet. L'exposé en a été arrêté en 1768, date à laquelle disparaît provisoirement *le Courrier d'Avignon*.

1. Il vaut mieux employer le terme contemporain de « gazette » pour désigner ce que nous appelons de nos jours un journal, car, si le mot « journal » existe dans la langue classique, il se rapporte à une réalité assez différente de ce que nous entendons actuellement par ce terme : il s'applique à une publication moins fréquente et plus fournie que la gazette, simple feuille volante, alors que le journal est une brochure (cf. *le Journal des Savants*). C'est ce que nous appellerions une revue. F. Morénas raisonne sur l'emploi respectif de ces deux termes « gazette » et « journal » dans une annexe, à la fin du 30^e Entretien historique sur les affaires présentes de l'Europe, paru le 15 mars 1745, pour montrer que ce sont deux choses différentes et prouver que l'existence de ses « Entretiens... » n'est nullement contraire au privilège de la gazette publiée à Avignon : « Mon ouvrage ne doit pas être regardé comme une feuille volante, mais pour ce qu'il présente naturellement, savoir un Journal, qui est permis par tout où les privilèges des Gazettes sont même le plus en vigueur. »

S'il n'existe que ces trois feuilles, c'est que leur existence est protégée par des privilèges accordés par le roi qui interdisent toute concurrence : personne, en France, n'a le droit d'imprimer des nouvelles en dehors des titulaires de ces privilèges qui peuvent éventuellement concéder des permissions à des libraires de province pour réimprimer sur place leur publication : *la Gazette* sera ainsi réimprimée à Toulouse, Besançon, Lyon ; *le Mercure* à Lyon, etc. Mais, au xvii^e siècle, Avignon ne fait pas partie du royaume de France : c'est une ville étrangère puisque son souverain est le pape. Les privilèges concédés par le roi n'y ont donc aucune valeur² ; c'est pourquoi l'histoire de la presse à Avignon commence par la contrefaçon, la réimpression sans autorisation des journaux français : *la Gazette* est ainsi contrefaite, à Avignon, depuis au moins 1686 et peut-être plus tôt, chez différents libraires (Offray, Mallard, Giroud) et cette pratique continuera au siècle suivant, jusqu'à une date qu'on ne peut préciser car l'édition avignonnaise de *la Gazette* reproduit fidèlement tous les traits de l'original dont il est très difficile de la distinguer.

En tout cas, jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, les privilèges accordés par le Saint-Siège pour l'impression des gazettes à Avignon comprendront toujours explicitement la réimpression de *la Gazette de France* sans qu'on puisse savoir si le bénéficiaire s'est servi effectivement de cette possibilité. La dernière année de contrefaçon, connue de façon certaine, est 1741.

Mais *la Gazette*, *le Journal des savants* et *le Mercure* ne suffisaient pas à satisfaire la curiosité des Français : à côté de ces feuilles semi-officielles, il existe d'autres publications d'origine étrangère dont l'entrée est théoriquement interdite en France, mais qui, cependant, y pénètrent facilement, car elles sont avidement recherchées : ce sont les différentes gazettes publiées dans les

2. A moins qu'ils n'aient été doublés d'un privilège parallèle, accordé par le pape ou son représentant local à Avignon. En 1678, le libraire lyonnais Thomas Amaury, cessionnaire du privilège du *Mercure Galant* de J.-D. de Vizé, craignant « que quelque personne ne vienne à se servir de son nom pour faire imprimer ledit livre en cette ville et état », obtient du vice-légat Niccolini un privilège semblable pour la ville d'Avignon et le Comtat, lui permettant « de faire imprimer et privativement vendre et distribuer par toutes les villes et lieux de cet état, par tel libraire qu'il voudra choisir, les exemplaires du susdit livre du *Mercure Galant* », 16 avril 1678. (Musée Calvet, ms. 2433, pièce imprimée n° 21.)

Provinces-Unies dont la plus célèbre est *la Gazette d'Amsterdam*, particulièrement appréciées à cause de la richesse et de la liberté de leur information. Ces gazettes de Hollande sont reçues également à Avignon et, non seulement on les y lit avec avidité, comme partout ailleurs, mais on y procède à leur réimpression pour les diffuser largement dans les provinces voisines.

Dans l'ouvrage, vieux de plus d'un siècle, que E. Hatin avait consacré aux gazettes de Hollande³, il est question de ces contrefaçons par des imprimeurs étrangers, mais l'auteur n'y croyait guère. En ce qui concerne Avignon, il est impossible de conserver le moindre doute car les preuves de cette réimpression sont formelles.

La première mention qu'on trouve à ce sujet figure dans la correspondance de l'Inquisiteur d'Avignon, un dominicain évidemment, qui sur les ordres du Saint-Office de Rome, alerté probablement par une dénonciation, s'est livré à une enquête à ce propos⁴.

En mars 1716, il se rend chez l'imprimeur Charles Giroud afin de vérifier si, comme on le prétend, il s'adonne à la contrefaçon des gazettes de Hollande. Giroud ne fait aucune difficulté pour reconnaître les faits : il exhibe au dominicain des exemplaires tout fraîchement sortis de ses presses, mais il lui fait remarquer que ni l'honneur du pape ni ses bonnes relations avec le roi de France n'ont rien à craindre de cette reproduction d'une gazette écrite par des hérétiques, puisque tous les exemplaires portent la fausse mention : imprimé à Amsterdam. Les apparences sont sauvées. Giroud n'est d'ailleurs pas le seul imprimeur d'Avignon à se livrer à cette activité : il montre à l'inquisiteur d'autres exemplaires des mêmes gazettes sortis des presses de ses confrères et qui, elles aussi, indiquent Amsterdam comme lieu d'origine.

A la suite de cette enquête dont les résultats furent communiqués tant au vice-légat qu'au Saint-Office et au secrétaire d'Etat à Rome, la contrefaçon des gazettes de Hollande ne fut nullement

3. Eugène HATIN, *Les gazettes de Hollande et la presse clandestine aux XVII^e et XVIII^e siècles* (Paris, 1865).

4. Cf. sa lettre du 1^{er} avril 1716 (Arch. dép. Vaucluse, G 827, f^o 124).

interrompue. L'imprimeur Giroud dut simplement prendre la précaution de supprimer dans son édition ce qui risquait de heurter trop violemment les opinions romaines⁵. C'est donc en parfaite connaissance de cause que les autorités, aussi bien à Rome qu'à Avignon, laissent faire cette réimpression et il est déjà passablement surprenant que des ouvrages écrits dans un pays qui est une des forteresses du protestantisme puissent être reproduits et diffusés dans les terres du pape.

Mais il y a mieux encore : à partir d'une date qu'il n'est pas possible de garantir absolument, mais qui est très probablement 1730⁶, Giroud dispose d'un privilège de la Cour de Rome, en bonne et due forme, qui lui concède le monopole de la contrefaçon des gazettes de Hollande⁷ et désormais c'est très officiellement, avec la protection et la bénédiction de Rome, qu'il peut procéder, en toute quiétude, à la réimpression de ces feuilles hérétiques.

Là non plus, il n'est pas possible de préciser jusqu'à quand a duré cette contrefaçon des gazettes de Hollande : comme dans le cas de la *Gazette de France*, les privilèges accordés par Rome mentionnent jusqu'à la fin de l'Ancien Régime l'exclusivité de la réimpression des gazettes de Hollande, mais il n'est pas certain du tout que le bénéficiaire ait usé de cette faculté. La dernière année de contrefaçon attestée avec certitude est ici 1748.

Si l'impression des gazettes de Hollande est officiellement tolérée à Avignon, une tolérance égale se manifeste du côté de la France pour leur introduction dans le royaume; car le libraire d'Avignon n'aurait pas pu se livrer à cette entreprise à la seule intention des sujets du pape, à Avignon et dans le Comtat : la clientèle aurait été trop restreinte. Il fallait donc nécessairement que ces journaux soient diffusés en France.

5. Ainsi nous savons, par une autre source, que, en mars 1716, il fut obligé de supprimer les articles concernant la constitution Unigenitus. Cf. Musée Calvet, ms. 3188 : Mémoires du temps (Journal de Brun), f^o 314 : « ... come on a menacé icy depuis le 20 mars (1716) qu'on défendroit d'imprimer la *Gazette d'Hollande* à cause de la constitution dont telle parloit fort impertinemment, on a commencé chez Girou l'imprimeur à retrancher tout ce qu'elle dit sur cette affaire ».

6. C'est à partir de cette date que Giroud prend le titre d'imprimeur de S.S. ; or, par la suite, l'octroi de cette qualité va toujours de pair avec la concession du privilège exclusif de l'impression des gazettes.

7. L'existence de ce privilège est attestée par l'usage qu'en fera Giroud, en 1733, pour enlever à son confrère Girard l'impression du *Courrier d'Avignon*. Cf. plus loin.

Charles Giroud, qui semble avoir été un homme d'affaires particulièrement entreprenant⁸, avait établi pour cela un système de messagers à cheval qui, tous les vendredis, transportaient vers Montpellier les paquets de gazettes de Hollande; d'autres furent ensuite établis vers Marseille et cette organisation fonctionna jusqu'en 1740.

Jusqu'à cette date, les fermiers généraux avaient laissé passer sans difficulté les employés de Giroud, car l'introduction des livres et journaux en France, n'étant soumise à aucune taxe, ne les concernait pas; mais un jour, ils s'aperçurent que ces messagers profitaient du transport des ballots de journaux pour faire passer en France des marchandises de contrebande et ils donnèrent l'ordre de les arrêter.

Giroud, alors, envoya à Paris, pour négocier avec les directeurs des postes royales, son frère cadet, Alexandre, qui obtint un traité très avantageux, donnant l'autorisation d'utiliser pour l'expédition des gazettes de Hollande aussi bien que de la gazette intitulée *le Courrier* dont il sera question plus loin, les services de la poste royale : moyennant un sol seulement de port, acquitté par Giroud à Avignon, les destinataires pourraient recevoir régulièrement la gazette de Hollande à domicile, au moins dans les trois provinces du Dauphiné, de Provence et de Languedoc pour lesquelles l'accord avait été conclu ?.

Donc, à partir de 1740, les habitants de ces trois provinces purent se procurer les gazettes de Hollande de la façon la plus commode et la plus simple qui soit : il leur suffisait de faire parvenir à Giroud le montant de leur abonnement, soit 24 livres pour un an, et, deux fois par semaine, la poste royale leur apportait à domicile et franchises de port les gazettes imprimées à Avignon.

8. Originaire de Grenoble et issu d'une famille d'imprimeurs, Giroud était venu s'installer à Avignon en 1693, probablement pour avoir les coudées plus franches que dans le royaume.

9. Cf. Arch. dép. Hérault, C. 2812 : copie d'une lettre de Dubois, directeur des postes à Avignon, adressée à Carré, directeur des postes à Toulouse, pour lui faire savoir que, la compagnie ayant permis le passage de la gazette de Hollande et du *Courrier* que Giroud imprime à Avignon, il ne doit faire aucune difficulté pour les recevoir et les distribuer gratis aux destinataires puisque l'affranchissement est payé au départ d'Avignon.

Cf. aussi (*ibid.*) la copie d'une autre lettre des fermiers généraux des postes au même Carré du 15 décembre 1740, sur le même sujet.

Il est malheureusement impossible, dans l'état actuel de la documentation, de fournir aucun chiffre ni même une estimation pour le nombre de gazettes de Hollande ainsi diffusées dans le midi de la France, mais en tout cas une chose est certaine : il convient de revoir, au moins pour le XVIII^e siècle, la notion de clandestinité attachée traditionnellement à ces feuilles venues de l'étranger; on sait qu'elles étaient débitées ouvertement à Paris au milieu du siècle, mais déjà bien auparavant elles étaient diffusées largement en Provence et Languedoc, à partir du relais d'Avignon.



Il n'a été question, jusqu'ici, que de la contrefaçon des journaux écrits à l'étranger : l'histoire de la presse authentiquement avignonnaise ne commence en effet qu'en 1733. (Nous laisserons de côté une feuille intitulée *Nouvelles de l'ordre de la boisson* publiée à Avignon de 1703 à 1707, car elle ne comporte que quatre numéros et ce n'est que le bulletin intérieur d'une joyeuse société de buveurs.)

Cette année-là paraissait pour la première fois une gazette nouvelle, sous le titre de *le Courrier* qui, connue généralement sous le nom de *Courrier d'Avignon*, devait fournir une longue carrière jusqu'à la Révolution, mais avec une interruption prolongée entre 1768 et 1775 : cette coupure importante servira de terme provisoire à cette étude.

Cette gazette, entièrement rédigée et imprimée à Avignon, était la création d'un enfant du pays, François Morénas. Ce personnage curieux, né à Avignon en 1702, aurait d'abord été soldat, puis moine, avant de faire une carrière de journaliste et de polygraphe¹⁰. De sa plume féconde sont sortis de nombreux ouvrages : *Parallèle du ministère du cardinal de Richelieu et de celui du cardinal de Fleury*; *Abrégé de l'histoire ecclésiastique de Fleury*; *Dictionnaire portatif d'histoire, de géographie et de chronologie*; *Abrégé du dictionnaire portatif des cas de conscience*, des relations de fêtes, de cérémonies,

10. Cf. la notice que lui a consacrée BARJAVEL dans son *Dictionnaire historique, biographique et bibliographique du département de Vaucluse*, t. II, p. 196, et l'article de H. MOUZIN, « François Morénas », dans les *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, année 1909, p. 301-312.

d'inondations, etc. Il avait même entrepris, comme historiographe de la ville, une *Histoire d'Avignon* en 3 volumes, dont le prospectus imprimé annonçait la parution par souscription en 1755, mais qui ne fut jamais publiée. Toute cette abondante littérature n'étant le plus souvent que de la compilation et présentant un caractère « alimentaire » très marqué, car Morénas n'était pas riche et vivait presque uniquement de sa plume.

Son principal titre de gloire est néanmoins d'avoir été le Théophraste Renaudot d'Avignon, par la création de sa gazette *le Courrier* dont le premier numéro parut le 2 janvier 1733, imprimé chez François Girard.

La feuille était alors publiée une fois par semaine, chaque vendredi, sur quatre pages, et l'abonnement coûtait 6 livres par an. Elle rencontra aussitôt un vif succès : au bout de deux mois, son existence était assurée et un bel avenir s'ouvrait devant elle, d'autant plus que la guerre de Succession de Pologne qui commençait alors surexcitait l'appétit de nouvelles des lecteurs. Pour mieux les satisfaire, Morénas décida de publier sa gazette deux fois par semaine, le mardi sur quatre pages, le vendredi sur six, à partir de novembre 1733.

C'est ce succès même qui devait valoir à Morénas ses difficultés avec un personnage dont nous avons déjà parlé à plusieurs reprises : le libraire Charles Giroud qui réimprimait *la Gazette de Hollande*.

Avant de passer contrat avec l'imprimeur François Girard, Morénas avait sondé Giroud pour savoir s'il n'accepterait pas d'être l'éditeur du futur *Courrier*; il pensait en effet que Giroud, ayant déjà un réseau de messageries établi pour la diffusion des gazettes de Hollande, serait le mieux placé pour assurer, en même temps, le débit de la nouvelle feuille. Mais Giroud, jugeant l'affaire sans intérêt, avait refusé.

Cependant, lorsque *le Courrier* se révéla comme une entreprise parfaitement rentable, Giroud se repentit d'avoir manqué cette excellente affaire et il décida de mettre la main sur le nouveau journal en utilisant le privilège que Rome lui avait accordé et qui lui donnait le monopole de l'impression des gazettes de Hollande : il prétendit que ce monopole s'étendait à toutes les gazettes publiées

à Avignon, quelles qu'elles fussent, et il adressa requête au vice-légat pour faire interdire à son confrère Girard l'impression du *Courrier*.

Giroud avait l'oreille des autorités locales : il obtint satisfaction. Le vice-légat fit appeler Moréνας : celui-ci eut beau se défendre en alléguant que son *Courrier* n'avait rien de commun avec la gazette de Hollande de Giroud, il fut obligé de céder; le contrat avec Girard fut cassé par ordre du vice-légat et une nouvelle convention passée entre Moréνας et Giroud¹¹ : Giroud se chargerait de tout ce qui concernait l'impression et la diffusion du journal, Moréνας fournirait la copie; les bénéfices seraient partagés par moitié entre les deux hommes. Le tirage prévu dans le contrat était de 1.300 exemplaires au minimum.

La société ainsi établie entre Moréνας et Giroud, l'un rédacteur, l'autre imprimeur du *Courrier*, se poursuivit pendant plusieurs années. Elle fut troublée une première fois en 1741, lorsque Moréνας, pour augmenter ses revenus, entreprit, à l'insu de Giroud, de publier une espèce de revue mensuelle intitulée *Lettres historiques et politiques* consacrées à l'examen de la situation internationale, particulièrement intéressante à cause de la guerre de Succession d'Autriche et imprimée chez un autre libraire d'Avignon, Paul Offray.

Quand Giroud apprit la chose, il entra évidemment en fureur, et Moréνας jugea prudent d'interrompre la publication de son nouveau journal.

Peu après, Moréνας se mettait encore plus gravement dans son tort : il était marié, mais vivait séparé de sa femme ; en novembre 1742, il quitta brusquement Avignon en emmenant avec lui une jeune orpheline qui était sa maîtresse et attendait un enfant de lui. Giroud en profita aussitôt pour lui intenter un procès en rupture

11. Cette convention est du 11 décembre 1733 par devant Maître Guillaume Roux, notaire à Avignon. Elle est imprimée *in extenso* dans le factum intitulé « Mémoire instructif sur un procès pendant au tribunal de la Sacrée Rotte... par appel interjetté de la part de François Moréνας... » (Musée Calvet, ms. 2944, f^o 337 et sq.).

C'est cette convention que P. Achard a prise pour l'acte de naissance du *Courrier* dans ses « Simples notes sur l'introduction de l'imprimerie à Avignon et sur les différentes phases de cette industrie » (*Bulletin historique et archéologique de Vaucluse*, n^o 6, juin 1879, p. 246-7).

de contrat, puisqu'il ne fournissait plus la copie promise ; le tribunal lui accorda ce qu'il demandait et, à partir de 1744, Giroud devint le seul et unique propriétaire du *Courrier* qu'il fit écrire par des rédacteurs à sa solde.

Morénas, dont la femme avait eu l'heureuse idée de mourir sur ces entrefaites, au printemps de 1743, put regagner Avignon et régulariser sa situation en épousant sa maîtresse en juillet 1743¹², mais il était désormais dépouillé de son gagne-pain.

Pour subsister, il entreprit, en août 1743, la publication d'une revue intitulée cette fois : *Entretiens historiques sur les affaires présentes de l'Europe*, dont les premiers numéros indiquent faussement comme origine La Haye. Il obtint ensuite, en 1744, un privilège du vice-légat pour sa publication ; mais ce privilège fut révoqué en 1747 et l'affaire, qui n'avait jamais été très fructueuse, périclita. Les *Entretiens*, imprimés d'abord chez Offray, puis chez Girard et Seguin, puis à Arles chez Mesnier, n'étaient tirés qu'à quelques centaines d'exemplaires¹³ car leur diffusion en France avait été interdite¹⁴, et ils disparurent en 1748 avec la signature du traité d'Aix-la-Chapelle.

Il tenta aussi de lancer un nouveau *Courrier* imprimé à Arles, chez Gaspard Mesnier ; le premier numéro parut le 10 février 1748, mais dès le mois de mars, l'intendant s'inquiétait de l'apparition de cette nouvelle feuille hebdomadaire, sans privilège ni autorisation, et demandait des instructions à Paris. De son côté, Giroud se plaignait de cette concurrence illicite et, en juin 1748, Morénas, en dépit de la protection que lui accordait le maréchal de Belle-Isle, dut mettre fin à son entreprise^{14 bis}.

12. Cf. le factum cité à la note précédente, où Morénas parle longuement de ses démêlés avec Giroud et de ses aventures amoureuses. Son mariage avec sa maîtresse, Hélène Oliu (sa troisième épouse) fut célébré discrètement dans la chapelle des Pénitents blancs le 30 juillet 1743, après-midi (Arch. comm. Avignon, GG, mariages, Saint-Agricol, 1743-1772, f° 22). Il avait fallu une décision préalable de l'officialité pour l'autoriser à contracter ce mariage et le laver de l'accusation d'être responsable de la mort de sa femme, Anne de la Ferté (Arch. dép. Vaucluse, G 79, f° 175).

13. La convention passée le 20 juin 1744, entre Morénas et l'imprimeur Paul Offray (Pradon, 468, f° 337) prévoit un tirage de 300 ex.

14. Cf. Bibl. nat., FF 22128, pièce 55, f° 210 : minute de lettre à Morénas en date du 4 décembre 1745, pour l'informer que, après consultation des secrétaires d'Etat à la guerre et aux affaires étrangères, il n'a pas été possible de l'autoriser à introduire en France ses journaux, *Histoire de la guerre présente* et *Entretiens sur les affaires courantes de l'Europe*, en raison de ses erreurs qui risquent d'être préjudiciables à la France.

14 bis. Cf. plusieurs lettres et mémoires sur cette affaire dans Arch. dép. Bouches-du-Rhône, C 3337.

Morénas revint ensuite reprendre sa place de rédacteur du *Courrier* (probablement à la fin de l'année 1749), non plus cette fois comme associé, mais comme salarié du nouveau propriétaire du journal, Alexandre Giroud qui avait succédé à son frère Charles, mort en 1746.

C'est François Morénas qui, désormais, jusqu'à l'interdiction de la feuille en 1768, assura la rédaction du *Courrier* pour un salaire de 600 ou 800 livres par an, alors que le libraire tirait de très gros profits de l'entreprise : on estimait que *le Courrier* rapportait à Giroud, au moment de sa suppression en 1768, jusqu'à 15.000 livres par an¹⁵ et Morénas, en 1744, évaluait les bénéfices à 20.000 livres.

Le Courrier était donc une affaire très prospère car c'était un journal fort apprécié, au moins dans les provinces méridionales du royaume¹⁶. Les preuves de son succès sont fournies avant tout par le nombre de ses abonnés et le chiffre de son tirage qui, dès le début de 1734, dépassait 2.000 exemplaires, ce qui, pour l'époque, paraît considérable.

Pour le lecteur d'aujourd'hui, les raisons de cette réussite paraissent peu évidentes : l'abonnement est cher : 16 livres par an (il n'y a pas de vente au numéro), la présentation ne rappelle que de très loin celle à laquelle nous sommes habitués : le format, in-quarto, est beaucoup plus réduit, le nombre de pages limité à quatre, et aucun effort n'est fait pour séduire l'œil : les nouvelles s'entassent les unes à la suite des autres, avec pour seuls repères la date et la ville d'origine, sans aucun titre ni aucun intervalle ou presque entre les différentes rubriques.

La politique et la guerre y tiennent la place essentielle; la vie locale y est réduite à très peu de chose : la rubrique « Avignon » apparaît rarement et ne comporte que l'annonce du passage de quelque grand personnage, le décès d'une personnalité ou le récit d'une cérémonie particulièrement brillante. Ce fait nous indique bien que *le Courrier* dit d'Avignon n'est absolument pas un journal

15. Cf. note du chanoine Arnavon, dans son journal, à la date du 16 juillet 1768 (Musée Calvet, ms. 1520).

16. C'est sans doute à cause de sa diffusion, limitée pratiquement aux provinces méridionales du royaume, que ce journal a été sinon ignoré, du moins méprisé, par les historiens de la presse au XVIII^e siècle, à commencer par C. Hatin.

local : sa clientèle n'est constituée que pour une faible proportion par les habitants d'Avignon et du Comtat : sa véritable aire de diffusion se trouve en France sans laquelle le journal ne pourrait se soutenir.

La preuve en est l'aventure d'une autre gazette, un rival du *Courrier*, publiée à Nice au début de l'année 1735, sous le nom de *le Nouveliste exact* : Giroud, l'imprimeur du *Courrier*, eut l'habileté d'en faire interdire, par ses manœuvres¹⁷, l'introduction en France et, en quelques semaines, *le Nouveliste exact* fut condamné à disparaître.

Il faut donc, pour que *le Courrier* puisse vivre, que son débit en France soit toléré, sinon favorisé. Or tel est bien le cas : dans les premières années de son existence, il était envoyé, franc de port, à l'adresse des directeurs des postes de chaque ville, qui se chargeaient de recueillir les abonnements et de distribuer les journaux à leur arrivée.

C'est ce système qui lui permit d'atteindre rapidement un tirage de plus de deux mille exemplaires, aux dires de son rédacteur. Le libraire Rigolet, de Lyon, en distribuait à lui seul jusqu'à 600¹⁸. Mais bientôt cette heureuse conjoncture prit fin : un autre libraire de Lyon, Pierre Valfray, avait acheté la permission de réimprimer sur place *la Gazette de France* ; constatant avec dépit la concurrence dangereuse que *le Courrier* faisait à sa propre publication, il intervint en haut lieu et obtint (probablement en 1738 ou 1739) un ordre des fermiers des postes, enjoignant de taxer désormais à plein tarif les exemplaires du *Courrier*, au départ d'Avignon, ce qui aurait porté l'abonnement à un prix prohibitif. Cette simple mesure administrative suffit à faire tomber le tirage du *Courrier* à quelques centaines d'exemplaires.

17. Voir le récit de cette affaire, en annexe, à la fin du trentième *Entretien historique sur les affaires présentes de l'Europe*, du 15 mars 1745. Morénas ne dit pas que l'auteur du stratagème employé est Giroud, mais il s'agit très probablement de lui.

18. Dans le cas de Lyon, il s'agit probablement d'une réimpression effectuée sur place.

Giroud essaya de lutter : il utilisa les messagers qu'il avait établis en direction de Montpellier, pour le transport des gazettes de Hollande, il en créa d'autres pour Marseille. Dans les villes plus éloignées, Toulouse ou Lyon, on développa le système de la réimpression sur place qui réduisait les frais de transport ¹⁹.

Cependant, malgré ces solutions de fortune, la situation devint critique, surtout lorsque les agents de la ferme générale reçurent l'ordre d'arrêter les messagers de Giroud, accusés de contrebande.

C'est alors, en 1740, que le frère cadet de Charles Giroud, Alexandre, se rendit à Paris où il obtint ce traité avantageux, dont il a déjà été question, à propos de l'introduction des gazettes de Hollande en France : il donnait aux habitants du Languedoc, du Dauphiné et de Provence, la faculté de s'abonner au *Courrier* pour 16 livres par an (tarif porté à 18 livres à partir de 1747) et cela permit au tirage du *Courrier* de se redresser rapidement jusqu'à atteindre, grâce à la guerre de Succession d'Autriche, et en dépit du départ de Morénas, environ 2.800 exemplaires en 1748 ²⁰.

La paix provoque une grosse baisse d'intérêt et le tirage du *Courrier* diminue peu à peu : environ 1.110 exemplaires en 1749; 800 seulement en 1750.

19. La réimpression du *Courrier* à Lyon semble avoir été faite par les soins de Rigolet ; elle est attestée par Morénas, pour la période postérieure à 1740, mais elle a pu commencer beaucoup plus tôt.

A Toulouse, la réimpression sortait des presses de Delrieu et elle avait commencé dès les débuts du *Courrier*. Cf. une supplique de Carré, directeur des postes à Toulouse, à l'intendant (Arch. dép. Hérault, C. 2812). Pour se justifier de l'accusation d'être à l'origine de l'arrestation de Delrieu, pour contrefaçon du *Courrier*, Carré explique quels étaient les rapports entre Delrieu et les directeurs des postes successifs, le père et le frère de Carré, puis le suppliant lui-même : les gazettes réimprimées par Delrieu étaient remises aux directeurs et aux commis des postes qui en faisaient la distribution dans la province. Les contestations perpétuelles avec Delrieu incitèrent Carré à se passer de lui et à s'approvisionner directement auprès de Giroud, comme l'y autorisait la nouvelle réglementation instaurée en 1740. Delrieu continua cependant à contrefaire le *Courrier* jusqu'à son arrestation, sur ordre de l'intendant, à la suite des instructions reçues de Paris, le 1^{er} juin 1744 (Cf. P.V. de l'arrestation, *ibid.*).

Cette réimpression ou contrefaçon du *Courrier* dans plusieurs villes de France est une preuve supplémentaire du succès remporté par cette feuille. Pour avoir une idée exacte de l'importance de son tirage il faudrait pouvoir ajouter au nombre des exemplaires sortis des presses de Giroud à Avignon, ceux qui étaient imprimés à Lyon et à Toulouse.

20. Ces chiffres, ainsi que ceux qui seront cités plus loin, sont fournis par la déclaration devant notaire, faite le 9 janvier 1761 (à quelle occasion ?), par Pierre-Joseph Bléry, chargé par Giroud de l'impression du *Courrier* depuis 1733, et par Joachim Forest, compagnon imprimeur, employé lui aussi à l'impression du *Courrier*, chez Alexandre Giroud, depuis 1751 (Arch. dép. Vaucluse, Vincenti, 149, f^o 17).

Alexandre Giroud, successeur de son frère Charles, envoie alors à Paris en 1750 son collaborateur, Pierre-Joseph Bléry, qui obtient des fermiers des postes des conditions plus favorables encore qu'en 1740, puisque *le Courrier* pourra désormais être expédié, franco de port, dans tout le royaume et non plus seulement dans les trois provinces du Midi.

Grâce à ces nouvelles faveurs et à un effort sensible pour améliorer la présentation, le tirage du *Courrier* se redresse peu à peu pour dépasser de nouveau les 2.000 exemplaires et atteindre 2.300 en 1755.

Cependant, en dépit de ces nouvelles dispositions qui permettaient de recevoir commodément *le Courrier* dans n'importe quelle ville de France, la principale aire de diffusion de cette feuille semble être restée essentiellement le Languedoc, la Provence, la vallée du Rhône, la région de Lyon et de Grenoble. En reportant sur une carte les domiciles respectifs des personnes qui, au cours des années 1767 et 1768, ont fait passer des annonces dans ce journal²¹ et en supposant que cette carte doit correspondre grossièrement à celle de la diffusion du *Courrier*, on constate que les plus nombreuses émanent du Languedoc : Toulouse, Montpellier et Nîmes viennent en tête, suivis par Rodez, Aix, Marseille, Grenoble, Lyon. Quelques-unes, isolées, viennent de villes plus lointaines : Mâcon, Roanne, Bergerac, Pau, etc., le cas de Paris étant évidemment à part.

La réussite du *Courrier* est donc indéniable. Ce succès est dû, pour une large part, à son origine étrangère : de même qu'aujourd'hui, dès qu'il se passe quelque chose d'extraordinaire, les Français se précipitent à l'écoute des postes de radio périphériques, nos ancêtres du XVIII^e siècle donnaient la préférence au *Courrier d'Avignon* sur la *Gazette de France* que tout le monde s'accordait pour trouver insipide à force de prudence. Par comparaison avec la *Gazette* où toutes les nouvelles étaient soigneusement expurgées,

21. Ces annonces sont extrêmement variées : cela va de la proposition d'un remède radical contre telle ou telle affection (c'est le cas le plus fréquent) à l'annonce de la mise en vente d'un office de général provincial des monnaies à Aix, en passant par l'avis de la vacance d'une place de musicien à la cathédrale de Rodez.

le *Courrier* apparaissait comme infiniment plus excitant : le comte de Montlosier, évoquant dans ses *Mémoires*²² la torpeur de la vie intellectuelle de sa province auvergnate, où la réception, deux fois par semaine de la *Gazette*, représentait le seul événement, écrit : « Je me souviens du temps où on commença à recevoir dans nos provinces une feuille un peu moins insignifiante, appelée le *Courrier d'Avignon*. Ce fut comme une fortune. »

Aussi n'est-il pas difficile de croire que la *Gazette* souffrit sérieusement de la concurrence du *Courrier* : nous avons déjà vu que le libraire lyonnais Valfray, qui réimprimait la *Gazette*, prenait des mesures contre ce rival dangereux. D'autre part, un mémoire imprimé à Paris, en 1758, se plaint amèrement du tort que le *Courrier* cause au débit de la *Gazette* : l'auteur prétend que la diffusion en France du journal avignonnais atteint jusqu'à 8.500 exemplaires pour chaque numéro, ce qui, à raison de 18 livres par an et par abonné, coûte 153.000 livres par an au royaume, et il s'inquiète de voir que « le *Courrier d'Avignon* prend le dessus sur la *Gazette de France* parce que son titre d'étranger lui fait donner la préférence par le vulgaire qui réfléchit peu et qui se décide presque toujours sur un nom²³ ».

La liberté d'expression dont jouissait le *Courrier* n'était cependant pas totale ; un incident le montre : en 1749, le numéro du 29 avril porte à la fin, au lieu de la mention habituelle « de l'imprimerie d'Alexandre Giroud », une indication différente, « de l'imprimerie de Pierre-Joseph Bléry », et cette modification se maintient jusqu'au numéro du 30 mai où Giroud retrouve sa place. Il s'agit là, en fait, d'une sanction des autorités, le vice-légat et l'archevêque²⁴ contre Giroud qui, dans le numéro du 1^{er} avril, a laissé insérer une information annonçant que Louis XV allait faire remettre en liberté tous les religionnaires incarcérés dans son royaume. Cette fausse nouvelle ayant provoqué des protestations du côté français, pour leur donner satisfaction, on interdit à Giroud d'imprimer le *Courrier* pendant un mois ; punition d'ailleurs toute symbolique

22. *Mémoires de Montlosier sur la Révolution Française, le Consulat, l'Empire et la Restauration - 1755-1830*, t. I (1830), p. 161.

23. Bibl. nat., fonds fr. 22124, pièce 88, p. 56.

24. L'explication est fournie à la fin du numéro du 2 mai. Voir aussi l'ordonnance de l'archevêque contre le *Courrier*, en date du 11 avril (Arch. dép. Vaucluse, G 296, f° 1).

puisque Bléry était le propre employé de Giroud : elle consista simplement à substituer pendant un mois le nom de Bléry à celui de Giroud. Après quoi, Bléry, promu maître imprimeur à titre provisoire, pour les besoins de la cause, redevint le fidèle employé de Giroud.

Néanmoins, à part cet incident, on ne trouve aucune trace de censure ou de surveillance exercée sur l'activité du rédacteur du *Courrier*. Celui-ci fut François Morénas, sauf pendant quelques années, de la fin de 1742 à 1749. Il tirait ses informations, selon son propre témoignage, d'abord des correspondants particuliers qu'il avait à Paris; il était bien placé, à Avignon, pour se renseigner sur les affaires d'Italie et il recevait régulièrement ce qu'il appelle le manuscrit de Hollande qui devait être, probablement, un recueil de nouvelles à la main, comme il en existait encore beaucoup à l'époque, en dépit de l'essor de la presse imprimée; il puisait aussi à pleines mains dans les différentes gazettes publiées en Hollande et en Suisse : le mémoire déjà cité dans lequel l'auteur se plaint de la concurrence du *Courrier*, accuse cette feuille de n'être qu'un condensé des autres publications : « Ce *Courrier* est un réchauffé de politique, un nouveliste après coup. On peut l'appeler l'écho des événemens de l'Europe. Cette feuille ne dit point : elle répète. En un mot, c'est la seconde édition des Gazettes d'Hollande, de Suisse, et autres qui ont paru depuis huit jours ²⁵. »

L'exagération malveillante est certaine, mais il y a du vrai (c'est peut-être parce que toute la substance de la *Gazette de Hollande* était passée dans le *Courrier* que Giroud cessa probablement de contrefaire cette gazette après 1748). Il faudrait comparer numéro par numéro pour savoir exactement ce que le *Courrier* doit aux gazettes étrangères, mais on peut citer au moins deux exemples de ces emprunts : un article remarquablement documenté, sur le secret des francs-maçons, publié dans le numéro du 21 janvier 1738, est tiré presque mot à mot de la *Gazette d'Amsterdam* ; quant à l'information qui avait provoqué la suspension de Giroud pour un mois, elle provenait en droite ligne de la *Gazette d'Utrecht*.

25. Biblioth. nat., fonds fr. 22124, pièce 88, p. 52.

Mais cet aspect de « digest » des meilleurs articles parus dans la presse européenne pendant la semaine précédente était peut-être un attrait supplémentaire pour le lecteur français et une des raisons de l'indéniable succès de cette feuille.

Le Courrier est un journal extrêmement répandu : lorsque, en 1766, le dauphin vient à mourir, le rédacteur du *Courrier* est submergé par un flot de lettres qui lui viennent de toutes les provinces du royaume, pour le prier d'insérer dans sa feuille la relation des cérémonies splendides qui ont eu lieu, un peu partout, pour le repos de l'âme du défunt.

Des gens de la plus haute réputation ne dédaignent pas de le parcourir : lorsqu'il imprime, dans son numéro du 22 août 1766, que M. de Voltaire a quitté son château des Délices pour Lausanne, dans l'intention de demander asile au roi de Prusse, l'intéressé, en personne, se croit tenu de prendre sa célèbre plume pour rectifier les faits et faire savoir qu'il ne demeure pas aux Délices, que les Délices ne sont pas un château, qu'il est à Ferney et non à Lausanne et, enfin, qu'il n'a jamais écrit au roi de Prusse : *le Courrier* publia la lettre rectificative *in extenso* dans son numéro du 16 septembre ^{25 bis}.

On pense donc pouvoir affirmer, en conclusion, que *le Courrier* dit d'Avignon a été une des gazettes les plus importantes, peut-être même la plus importante, des provinces méridionales au XVIII^e siècle. Mais il importe de souligner qu'il n'a pu atteindre et conserver cette large diffusion en France que grâce à la tolérance, voire la complicité de l'administration française.

Il y a, en effet, une attitude des autorités françaises, assez curieuse à analyser : d'une part, elles surveillent attentivement ce qu'impriment les journaux français au point de les rendre insipides, mais d'autre part elles laissent pénétrer très facilement en France les journaux imprimés à l'étranger qui annoncent partout ce que les gazettes françaises n'ont pas le droit de dire.

^{25 bis}. Un autre célèbre « Philosophe » : Diderot, était lui aussi un lecteur assidu du *Courrier d'Avignon*.

Cette position illogique traduit probablement l'embarras du pouvoir qui n'ose pas proclamer officiellement la liberté de la presse, mais n'ose pas non plus s'opposer franchement à la demande des Français pour une information plus complète et plus sincère. D'où cette solution bâtarde, adoptée presque jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, où la liberté de la presse triomphera en fait : la fiction de l'origine étrangère des journaux lus en France ménage à la fois les principes et les réalités.

On peut trouver une illustration très claire de cette attitude pleine de duplicité dans la politique des autorités françaises envers *le Courrier d'Avignon*, lorsque les troupes françaises occupèrent Avignon et le Comtat, à la suite des différends entre le pape et les souverains Bourbons en 1768 et que l'annexion de ces deux territoires pontificaux à la France fut proclamée.

L'intendant d'Aix avait cru pouvoir permettre à Giroud et à Morénas de continuer leurs activités, tout en leur conseillant de se montrer désormais beaucoup plus prudents dans la rédaction de leurs articles. Par conséquent, même pour un fonctionnaire d'un rang aussi élevé qu'un intendant de province, *le Courrier* était un journal sinon autorisé, au moins toléré.

Mais, dès le 29 juin 1768, une lettre du ministre Saint-Florentin lui enjoignait de mettre fin à la carrière de cette gazette « où il a toujours régné une liberté déplacée²⁶ ». Cette décision paraît curieuse car, si le gouvernement français jugeait pernicieuse la lecture du *Courrier*, il n'était nullement nécessaire d'attendre la réunion d'Avignon à la France pour prendre des mesures contre lui : il aurait suffi d'une simple décision de l'administration des postes supprimant le régime de faveur accordé à Giroud pour le transport du *Courrier* dans le royaume et le débit de la gazette d'Avignon en France aurait aussitôt été réduit presque à néant, comme l'expérience l'avait prouvé en 1738-1739.

En réalité, Avignon ayant été désormais réuni à la France, on ne voulait plus tolérer officiellement l'impression du *Courrier* en territoire français, mais on ne voyait pas d'inconvénient à ce qu'elle fût exécutée ailleurs.

26. Arch. dép. Bouches-du-Rhône, C. 2626, p. 113.

Et tel fut bien le cas. Après la disparition du *Courrier* dont le dernier numéro parut le vendredi 15 juillet 1768, Morénas, qui avait obtenu l'autorisation de publier un journal d'annonces et d'affiches qui n'eut pas grand succès, fut sollicité, en août 1768, par un Monégasque, un certain Daniel, pour venir fonder une nouvelle gazette à Monaco. L'affaire fut menée à bien²⁷ et, à partir de février 1769, on vit circuler en France un *Courrier de Monaco*, qui ressemblait comme un frère jumeau au défunt *Courrier d'Avignon* et qui, comme lui, obtint de Choiseul, surintendant des postes, des facilités tout à fait semblables pour sa diffusion en France, par les soins des postes royales.

On ne voulait donc pas véritablement détruire ces gazettes étrangères, mais on tenait simplement à préserver la fiction transparente de leur origine étrangère²⁸.

René MOULINAS.

27. Pour l'épisode du transfert du *Courrier* à Monaco, cf. l'article de H. CHUBAUT, paru dans les *Mémoires de l'Institut historique de Provence*, t. IV (1927), p. 32 à 47, sous le titre « Le *Courrier* d'Avignon à Monaco, 1769-1775 ».

28. Le *Courrier de Monaco* ne vécut que quelques années seulement. En 1775, il cessa de paraître devant la concurrence d'un nouveau *Courrier d'Avignon*, publié dans cette ville après sa restitution au pape en 1774, depuis le mois de mars 1775, mais avec un nouveau propriétaire, un nouvel imprimeur (d'abord Niel, puis Aubanel) et un nouveau rédacteur, car Morénas était mort à Monaco en 1774. Bien que le titre soit le même, il s'agit donc en fait d'un journal différent et c'est pourquoi l'étude a pu être provisoirement arrêtée en 1768.